

« Sécuriser les populations face aux incendies »

Mardi 27 février 2024
de 9 h à 16 h 30
SDIS à Perpignan



Le Programme de la Journée actualité

« Sécuriser les populations face aux incendies »

Matinée de 9h00 à 12h00

Ouverture institutionnelle

De 9h00 à 10h50

Contexte – Règlements - Équipements

- Contexte et situation des incendies dans les PO : Philippe NEUBAUER (DDTM) et Serge PEYRE (CD66)
- Présentation synthétique de l'organisation : Philippe NEUBAUER (DDTM)
- Débroussaillage, code forestier, rôle du Maire : Philippe NEUBAUER (DDTM)
- Contexte des débroussaillages obligatoires dans le cadre du CGCT : Témoignage Jean Luc GAMEZ (Villelongue de la Salanque)
- Retour d'expériences OLD et DFCI – Pistes d'amélioration : Marie CHAILLOU (COFOR) - Vincent GUILLEMAT (ONF) -
- Evolution de la lutte contre l'incendie de forêts face aux diverses évolutions - principe de défendabilité : Alexandre TRANI (SDIS)

Pause de 10h50 à 11h05

De 11h05 à 12h00

Moyens – Surveillance - Lutte

- Aménagement du territoire : modalité et financement des actions pour sécuriser le territoire : Philippe NEUBAUER (DDTM) et Serge PEYRE (CD66)
- Dispositif de surveillance et de lutte contre les incendies de forêts et d'espaces non boisés : Alexandre TRANI (SDIS)





Aménagement du territoire : Modalité et financements



Les Documents cadres

Établis dans la concertation

Plan Départemental de la Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI) :

Loi du 9/07/2001 - Document d'orientation prescrit par l'UE et de mise en cohérence des stratégies départementales (Prévention, Prévision et Lutte) - 7 à 8 ans

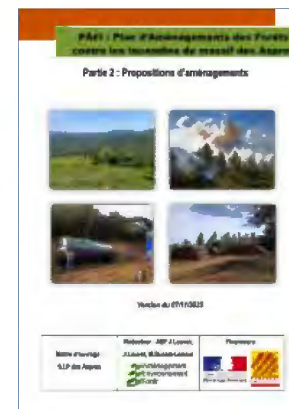
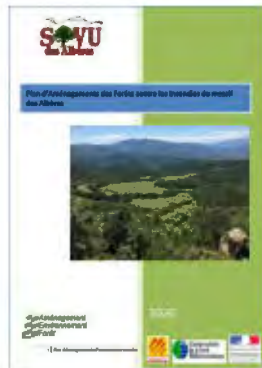
- Le PDPFCI 2016-2022 a été reconduit pour 2023 et sera renouvelé en 2024/25



Plan de Massif : Plan d'Aménagement de la Forêt contre les Incendies (PAFI) :

Document de planification pour la mise en place d'équipements d'aide à la lutte – 10 ans

Plan à l'échelle des 6 massifs sensibles identifiés dans le PDPFCI : Aspres, Albère, Conflent, Cerdagne - Capcir, Fenouillèdes – Corbières, Vallespir



Les équipements d'aide à la lutte

La piste DFCI pour
permettre
l'accès des secours



+ de 2500 km de
piste DFCI

Le point d'eau pour
aider à
éteindre l'incendie



+ de 440 points
d'eau DFCI

Une **zone débroussaillée** (ou de
réduction de combustible ou
coupure incendie) pour réduire la
puissance de l'incendie




**PREFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*




**PYRÉNÉES
ORIENTALES**
• le Département •

1 000 ha environs
de Coupures



Les équipements d'aide à la lutte

La piste DFCI

Objectifs multiples en matière DFCI

- assurer la circulation des patrouilles mobiles,
- assurer l'accès rapide des véhicules d'intervention,
- constituer éventuellement une ligne de lutte dans le cas d'incendie de faible ampleur



Particularités :

- Nécessité de cartographie fiable (Atlas DFCI)
- Entretien des pistes (multifonctionnalité),
- Conforter le statut juridique : Création de servitude

Constat :

En 2024 la couverture en piste des massifs ± correctes – Peu de projet de création mais plutôt de réhabilitation

Les équipements d'aide à la lutte

Les Points d'eau

L'eau reste le principal moyen d'extinction des feux

Plusieurs types :

- Réserve de grande capacité
- Citerne et bassin : 20 à 60 m³
- Points d'eau brute : canal, rivière..
- Point d'eau sous pression: Poteau d'incendie



Particularités :

- Veiller au remplissage et surveiller son état
- Assurer l'entretien (débroussaillage, vanne...)
- Sécuriser (grillage, cadenas)



Constat :

En 2024 la couverture en Point d'eau reste à compléter suivant les massifs.
Les citernes sont aujourd'hui privilégiées

Les équipements d'aide à la lutte

Les Coupures

La coupure permet de sécuriser et d'optimiser la lutte

3 types de coupure suivant des objectifs différents :

- Limitation des surfaces parcourues par les grands incendies: Coupure de combustible
- Réduction des effets des incendies: pare feu, bande débroussaillée
- Traitement des départs de feux : Bande anti-mégot



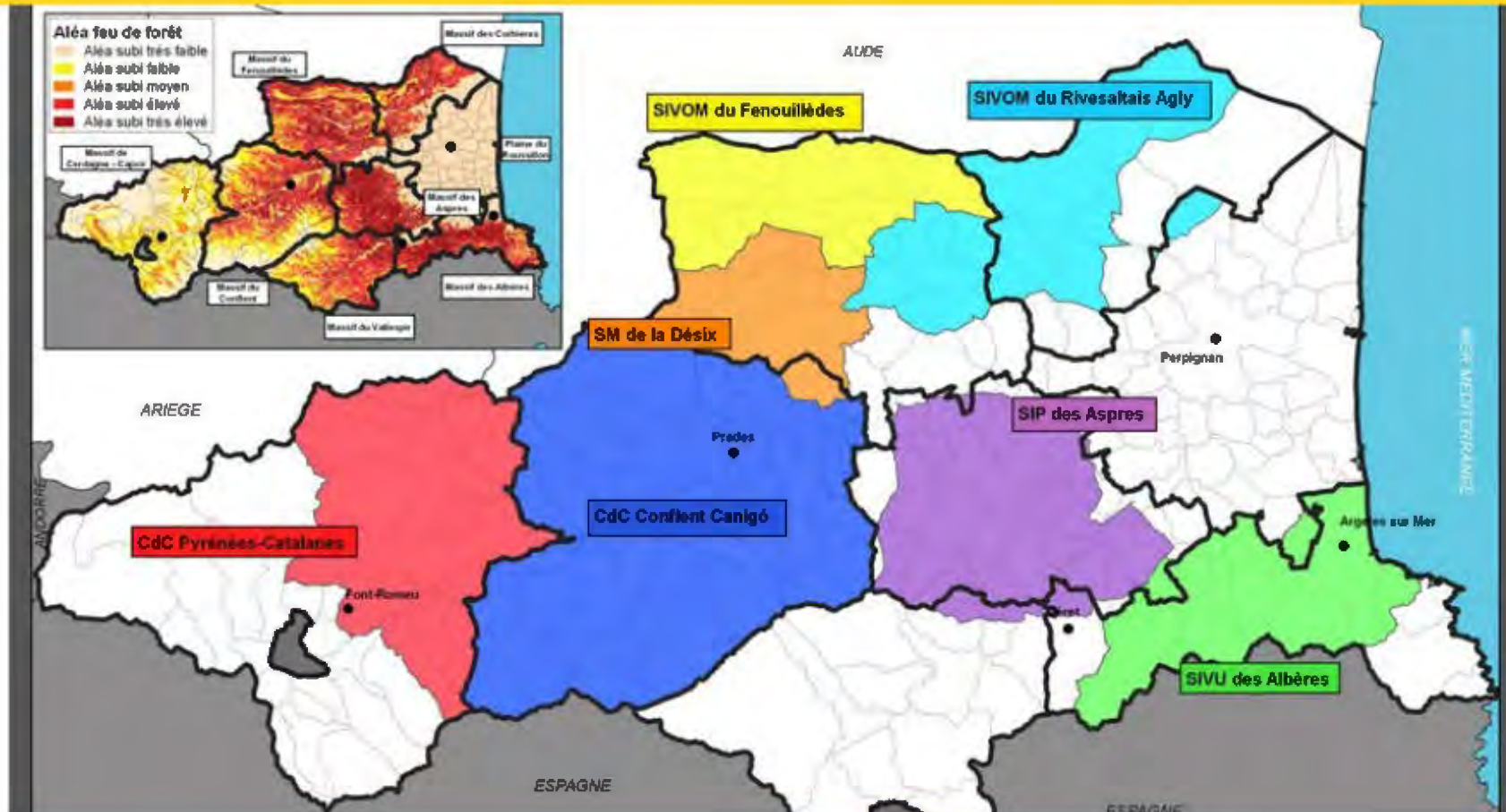
Particularités : Assurer leur entretien :

- Passages réguliers (gyrobroyage par les EPCI, le CD ou APFM)
- Sylvopastoralisme (Contrat de type MAEC),

Constat :

En 2024 la couverture en coupure est insuffisante
– des efforts restent à faire

La maîtrise d'ouvrage de ces équipements : EPCI ou Communes



Les Communes sont l'unité de base en matière d'organisation territoriale DFCI
Dans les PO, 142 Communes regroupées dans 7 EPCI

Les Moyens financiers

La **protection des forêts contre les incendies** est une compétence de l'État qu'il applique en partenariat étroit avec les **collectivités territoriales** (Région, Département, EPCI, Commune) et les **établissements publics** comme le SDIS, l'ONF..

La politique conduite en matière de prévision et de prévention est multipartenariale : Elle se traduit en terme de moyens par les principaux dispositifs :

- **Le Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM)** : depuis 1987 – un outil de programmation annuelle et de mobilisation de cofinancement public (CD, Région, État, Europe...) : 1 à 1,5 Millions d'€ / an
- **Les Missions d'intérêt Général (MIG)** : Des missions de prévention financées par l'État et effectuées par l'ONF : 1 Million d'€ / an
- **Les Mesures Agri Environnementales Climatiques (MAEC)** : Contrats (financés par l'État et l'UE) avec des éleveurs pour entretenir des coupures pastorales : 215 000 d'€ / an sur 5 ans



Le CFM

Le CFM est un outil prévisionnel de programmation annuelle et de mobilisation de cofinancement public (CD, Région, État, Europe...)



Il comporte 4 axes :

- **Actions d'information et de connaissance du risque incendie** : financement de campagne de formation, de sensibilisation (scolaire, élus, grand public...), recherches de causes,
- **Actions de prévention** : Financement d'animations, d'équipements et de surveillance
- **Actions de coordination et de suivi** : Financement des cartographies, des planifications, Gestion BD,...
- **Actions transversales** : Financement de recherche/expérimentation, formation



CFM 2024
1,09 millions d'€

Les Cofinanceurs			
État	CD 66	UE	EPCI
26,6 %	27,7 %	26,4 %	19,3 %



Les Appels à projet régionaux



FEADER Occitanie 2023-2027 - Défense des Forêts contre l'incendie (DFCI)



EUROPE EN OCCITANIE

Mon projet

Les Fonds européens

Les objectifs de ce dispositif sont le soutien aux équipements, infrastructures et travaux visant à faciliter la prévention et la lutte contre les incendies et à protéger les massifs.

Les Appels à projet régionaux



NOTICE PROCÉDURES & aide au remplissage



Le présent document a pour objectif de *vous accompagner dans la gestion de votre demande de subvention* et de vous alerter sur les engagements à respecter pour garantir l'éligibilité de votre projet au moment de la demande de paiement dans le cas où votre projet se verrait attribuer des aides dans le cadre des interventions du PSN (FEADER et autres financements publics).



Le fonds vert



LE FONDS VERT

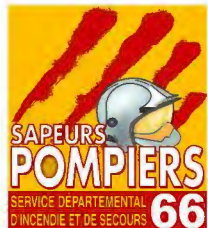
Fonds d'accélération
de la transition
écologique dans
les territoires



Prévention des risques
d'incendies de forêt
et de végétation



LE DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ET DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORÊTS ET D'ESPACES NON BOISÉS



Lieutenant-colonel Alexandre TRANI
Chef du groupement prévention et
préparation opérationnelle
SDIS des Pyrénées-Orientales



LA STRATEGIE FRANÇAISE

Le dispositif français
vise à traiter tout feu
dans les 10 minutes
suivant sa détection



4 objectifs :

- 1- Empêcher l'éclosion des feux
- 2- Maîtriser les feux au stade initial
- 3- Limiter les développements catastrophiques
- 4- Réhabiliter les espaces incendiés



LE DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ET DE PRÉVENTION



Les patrouilles des RISC

Les tours de guet



UN DISPOSITIF INTERSERVICES ET CITOYEN



**L'avion d'observation
et de reconnaissance**

LE DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ET DE PRÉVENTION



Les patrouilles ONF

Les drones du SDIS66



UN DISPOSITIF INTERSERVICES ET CITOYEN



Les patrouilles GEM



LE DISPOSITIF DE LUTTE



Hélicoptère Bombardier d'Eau Départemental

UN DISPOSITIF AÉROTERRESTRE DÉPARTEMENTAL ET NATIONAL



Les patrouilles ONF

Les groupes d'intervention
feux de forêts



LE DISPOSITIF DE LUTTE



Les avions et hélicoptères bombardiers d'eau nationaux



UN DISPOSITIF AÉROTERRESTRE DÉPARTEMENTAL ET NATIONAL

Les renforts terrestres extradépartementaux



Les détachements des formations militaires de la Sécurité Civile

